

**AVIS DE LA CHAMBRE DE METIERS
pour le débat public**

**portant sur le projet d'aéroport
à Notre Dame des Landes**

Depuis de nombreux mois, les Elus et les Services de la Chambre de Métiers de Loire-Atlantique participent aux réunions du débat public sur le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes, considérant l'importance de l'enjeu de cet équipement structurant pour la dynamique économique du Grand Ouest, du département de la Loire-Atlantique ainsi que de la métropole.

Il convient de rappeler qu'en sa qualité d'Etablissement public administratif, la Chambre de Métiers a pour vocation de représenter et de défendre les intérêts généraux de l'Artisanat auprès des Pouvoirs Publics.

Les 14 569 établissements artisanaux qui représentent 58 000 actifs, sont directement et indirectement concernés dans leur développement par ce futur équipement aéroportuaire à Notre Dame des Landes.

Ce projet a fait l'objet d'un débat au sein de la Chambre de Métiers dans le cadre, d'une part, d'une Commission des Affaires Economiques extraordinaire le mercredi 19 mars et, d'autre part, au sein du Bureau de la Chambre de Métiers le mercredi 26 mars.

L'avis émis porte sur les deux grandes questions de fond qui ont guidé les réflexions du débat public :

- ❶ faut-il un nouvel aéroport pour le Grand Ouest ?
- ❷ faut-il retenir le site de Notre Dame des Landes pour l'implantation d'un nouvel aéroport ?

Faut-il un nouvel aéroport pour le Grand Ouest ?

☞ Impact sur les Communes et les riverains de Nantes-Atlantique

Le mode d'insertion de l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique dans une trame urbaine dense constitue assurément une entrave forte à son développement quelles que soient les potentialités des pistes et de l'aérogare. En effet, les nuisances sonores alliées à la perception du danger, liée au survol de l'agglomération, sont perçues comme insupportables par la population.

La requalification du plan d'exposition au bruit accroît considérablement l'emprise sonore et augmente fortement le nombre de riverains concernés par le bruit. Il est clair que l'augmentation régulière du trafic ne pourra que renforcer l'inadaptation de la localisation de Nantes-Atlantique. De plus, les contraintes d'urbanisme, liées à l'actuel aéroport, remettraient en cause également le projet d'aménagement de l'île de Nantes.

D'ailleurs, ce constat de l'inadaptation de Nantes-Atlantique face au développement de l'activité aérienne est largement partagé. Il constitue aux yeux de la Chambre de Métiers un argument qui, à lui seul, justifie la création d'un nouvel aéroport.

☞ Une forte progression de la demande et un aéroport limité en développement

Ces trente dernières années se sont notamment caractérisées par une augmentation très forte de la mobilité de nos concitoyens et cela, tant au niveau des pratiques liées aux loisirs que sur le plan de l'exercice professionnel. Le taux de croissance du nombre d'utilisateurs de Nantes-Atlantique l'atteste.

Cette réalité est assurément une tendance lourde qui ne peut que se poursuivre même si cette progression ne sera pas linéaire. Le cadre de la mondialisation des échanges, la construction européenne, l'évolution des représentations et des pratiques sociales sont autant de réalités qui conforteront l'accroissement de la mobilité.

Toutes les études conduites pronostiquent assurément une saturation de l'aéroport de Nantes-Atlantique et de l'utilisation de la piste. Les débats d'experts diffèrent uniquement sur l'horizon de cette saturation. Toutefois, en confrontant les différents scénarii proposés, il ressort que cet équipement sera, sur le plan de l'exploitation, saturé pour l'aérogare à partir de 2015 et pour la piste entre 2015 et 2020.

.../...

✦ Impact sur l'ouverture du Grand Ouest

Le Grand Ouest est l'espace à la mesure d'un nouvel équipement aéroportuaire. Les trois régions constitutives du Grand Ouest ont besoin, pour accompagner leur développement, d'un aéroport capable de renforcer leurs liens avec les grandes métropoles françaises et européennes et donc d'accroître leur compétitivité. Celles-ci sont en effet sur l'arc atlantique, c'est-à-dire éloignées des pôles économiques majeurs de l'Europe.

La non-anticipation du transfert de l'aéroport freinera assurément le développement économique des régions. Un nouvel aéroport contribuera assurément à renforcer la stratégie de désenclavement de nos territoires du Grand Ouest.

✦ Impact sur le développement économique et sur l'aménagement du territoire

L'histoire du développement territorial nous montre que les grands équipements de communication (aéroports, ports, liaisons ferroviaires et autoroutières, réseau haut débit etc.) constituent toujours des facteurs d'aménagement du territoire et de développement économique puis démographique. Ils génèrent et polarisent les flux de biens et de personnes. Ils développent les liens avec d'autres espaces ou métropoles, autant d'éléments nécessaires et essentiels aux dynamiques économique, sociale, et culturelle d'un territoire. Dans un contexte de compétition vive entre les entreprises et les territoires, les équipements structurants, tels que les aéroports, sont naturellement discriminants ou différenciants pour les espaces et le réseau urbain suivant leur niveau d'équipement. De fait, cette externalité représente pour le monde économique un atout majeur pour sa compétitivité au niveau national, européen et international.



La Chambre de Métiers considère, qu'au-delà de la confrontation des experts, la saturation de l'équipement (pistes et aérogare) à un horizon de 10 à 15 ans, cumulée avec l'inadaptation du mode d'insertion de Nantes-Atlantique dans l'agglomération (nuisances sonores, nombre élevé de riverains concernés, restriction d'urbanisme etc.), la nécessité de doter le Grand Ouest d'un équipement aéroportuaire adapté aux enjeux à venir, constituent les arguments qui militent pour affirmer qu'il faut un nouvel aéroport.

.../...

*Faut-il retenir le site de Notre Dame des Landes
pour l'implantation d'un nouvel aéroport ?*

☞ *Pas d'alternative crédible à Notre-Dame-des-Landes à un Horizon 2010/2015*

Le site de Notre Dame des Landes, retenu il y a bientôt trente ans, caractérisait une approche visionnaire des Elus de l'époque à qui l'on reproche trop souvent de ne pas anticiper. La collectivité publique a donc acquis au fil du temps l'emprise foncière nécessaire pour implanter un aéroport capable, d'une part, de répondre aux besoins croissants du trafic à un horizon 2010/2015 et, d'autre part, de disposer des capacités d'évolution dans un environnement à faible densité de population.

Aujourd'hui, on voit émerger des propositions alternatives dont aucune n'est capable de répondre sérieusement à la nécessité d'un nouvel aéroport pour une échéance de fonctionnement dans 10 à 13 ans. Les solutions de déporter ce projet dans d'autres lieux nécessiteraient, à l'image de Notre Dame des Landes, 30 ans d'études, d'acquisition des terrains, de débat public, etc., ce qui serait assurément dommageable à nos régions et aux 65 000 riverains exposés aux nuisances sonores (estimation du futur P.E.B.).

☞ *Impact sur les communes et les riverains*

Le territoire retenu dispose d'une faible densité urbaine qui permet l'implantation d'un équipement aéroportuaire. La stratégie mise en œuvre depuis trente ans n'a certes pas figé l'urbanisation mais l'a considérablement limité. D'ailleurs les différentes études conduites pour estimer le plan d'exposition au bruit démontrent assurément que peu de personnes seront impactées, d'autant plus si nous le comparons à celui en élaboration à Nantes-Atlantique.

☞ *Un important marché de clientèle à moins de deux heures.*

La localisation de Notre Dame des Landes permet par la qualité des infrastructures autoroutières, la proximité de grands pôles urbains à moins d'une heure, de conforter la progression d'une demande de trafic aérien.

Le territoire de Notre Dame des Landes, par sa proximité de la métropole nantaise, bénéficie d'une qualité de desserte en équipements de communication (voies routières, autoroutières, proximité d'une gare ferroviaire, etc.).

Cette localisation permettra de limiter les investissements publics liés aux équipements de communication, compte tenu de la bonne desserte mentionnée précédemment.

.../...

⚡ *Des mesures d'accompagnement nécessaires*

L'aéroport de Notre Dames des Landes devra être nécessairement accompagné par une stratégie de maîtrise de l'urbanisation.

Il s'agit notamment de figer le développement de l'habitat et de permettre aux actuels propriétaires de biens immobiliers exposés au bruit de se désengager à des conditions acceptables. Il s'agit également de favoriser un développement économique par des zones économiques conçues pour chaque secteur économique, le tertiaire, l'industrie mais aussi les entreprises artisanales de production et du bâtiment notamment.

De même des mesures d'accompagnement des activités agricoles impactées par le projet nous semblent indispensables.

L'implantation à Notre Dame des Landes doit nécessairement faire l'objet de compléments d'équipements de communication routiers et ferroviaires pour assurer une bonne irrigation et fluidité en matière de communication mais plus encore pour renforcer les liens avec les métropoles du Grand Ouest.



En synthèse, le Bureau de la Chambre de Métiers de Loire-Atlantique, réuni en séance le 26 mars 2003, et après consultation de la Commission des Affaires Economiques extraordinaire, émet :

- ⇒ un avis favorable à la création d'un nouvel aéroport
- ⇒ un avis favorable à la localisation du nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Sainte Luce-sur-Loire

le 26 mars 2003

Le Président,

Jean-Claude CHOQUET